

REGION BRETAGNE

Délibération n° 17_DAJCP_04

CONSEIL REGIONAL

12 et 13 octobre 2017

DELIBERATION

**Rendu compte de la délégation du président pour l'exercice de sa
délégation pour ester en justice**

Le Conseil régional convoqué par son Président le 19 septembre 2017, s'est réuni le vendredi 13 octobre 2017 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT (jusqu'à 11h45), Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (jusqu'à 11h30), Monsieur Gwenegon BUI, Monsieur Thierry BURLOT (jusqu'à 12h55), Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 12h18), Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (à partir de 9h 45 et jusqu'à 11h), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Sylvie GUIGNARD, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, , Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bernard POULIQUEN (jusqu'à 10h15), Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 11h15), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Madame Hind SAOUD (à partir de 9h40), Monsieur Emeric SALMON, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 12h50), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Etaient représentés : Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Madame Isabelle PELLERIN à partir de 11h30), Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur Thierry BURLOT (pouvoir donné à Monsieur Olivier ALLAIN à 12h55),

Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 12h18), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COTANEA de 9h à 9h45 puis à Monsieur Karim GHACHEM à partir de 11h), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID), Madame Anne-Maud GOUJON (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS), Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Madame Gaël LE MEUR (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM puis à Monsieur Gwenegon BUI à 11h), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Maxime PICARD), Monsieur Gilles PENNELLE (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN), Monsieur Bernard POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 10h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Christine LE STRAT à partir de 11h15), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Monsieur Sébastien SEMERIL de 9h à 9h40), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à 12h50)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.4231-7-1 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission finances et affaires générales en date du 9 octobre 2017 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;
Et après avoir délibéré ;

A PRIS ACTE des éléments détaillés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Le Président



Loïc CHESNAIS-GIRARD

RENDU COMPTE DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT D'ESTER EN JUSTICE

| DOSSIER | JURIDICTION SAISIE / OBJET | AVOCAT | ETAT DE LA PROCEDURE | SUITE |
|---|---------------------------------------|---------------------------|---|---|
| M. D. c/ Région Bretagne | Tribunal administratif de Rennes | Pas d'avocat | M. D. porte une réclamation contre la décision de refus de la Région Bretagne de subventionner son projet de formation professionnelle au motif que l'organisme de formation n'est pas homologué et que la formation se déroule à distance | Instruction en cours |
| Association CCTB c/ Région Bretagne | Cour administrative d'appel de Nantes | Cabinet Neveu et Associés | L'association CCTB interjette appel du jugement du TA de Rennes du 6 avril 2017 rejetant sa requête ayant pour objet l'annulation du contrat de délégation de service public relatif à la desserte en passagers et marchandises des îles morbihannaises | Instruction en cours |
| Société Install France c/ Région Bretagne | Tribunal administratif de Rennes | Pas d'avocat | Référé précontractuel ayant pour objet l'annulation de la procédure de mise en concurrence relative aux contrôles extérieurs bathymétriques à réaliser sur le port de Brest | Ordonnance de rejet de la requête du 28 juin 2017 |
| Société Acri He | Tribunal administratif de Rennes | Pas d'avocat | Référé précontractuel ayant pour objet l'annulation de la procédure de mise en concurrence relative aux contrôles extérieurs bathymétriques à réaliser sur le port de Brest | Ordonnance de rejet de la requête du 29 juin 2017 |
| Région Bretagne c/ Mme PS et consorts | Tribunal administratif de Rennes | Cabinet Seban | Référé mesures utiles pour mettre fin à l'occupation illicite d'un logement de fonction au lycée Coëtlogon (Rennes) | Ordonnance du 2 août 2017 ordonnant l'expulsion astreinte des occupants |

Envoyé en préfecture le 18/10/2017
 Reçu en préfecture le 18/10/2017
 Affiché le 18/10/2017
 ID : 035-233500016-20171013-D17_DAJCP_04-DE

| | | | | |
|---|---------------------------------------|-----------------------------|---|----------------------|
| M. et Mme L. B. c/ Région Bretagne | Tribunal administratif de Rennes | Pas d'avocat | Requête en annulation d'une bourse régionale (montant jugé dérisoire) | Instruction en cours |
| Société extreme weather expertises c/ Région Bretagne | Cour administrative d'appel de Nantes | Cabinet Cloix et Mendès-Gil | Appel de la société Extreme weather expertises contre le jugement du TA de Rennes du 29 juin 2017 rejetant son recours en annulation d'un titre de recettes émis par la Région pour le recouvrement d'un trop perçu de subvention ARPI (aide régionale aux projets innovants) | Instruction en cours |
| Agent saisonnier c/ Région Bretagne | Tribunal administratif de Rennes | Pas d'avocat | Demande indemnitaire d'un agent saisonnier concernant de prétendues fautes commises par la Région dans la gestion de la fin de son contrat d'éclusier remplaçant | Instruction en cours |

Envoyé en préfecture le 18/10/2017
Reçu en préfecture le 18/10/2017
Affiché le
ID : 035-233500016-20171013-D17_DAJCP_04-DE